

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2020

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 Septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, al. 1 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État, du 18 septembre 2019 ;

sur la proposition de la commission des finances du 19 novembre 2019,

décète :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2020 est adopté.

Ce budget se résume comme suit :

	CHF	CHF
<i>Compte de résultats</i>		
Charges d'exploitation	2'250'519'285	
Revenus d'exploitation		2'172'640'509
Résultat d'exploitation (1) (excédent de charges)		77'878'775
Charges financières	26'489'533	
Revenus financiers		67'968'951
Résultat financier (2) (excédent de revenus).....	41'479'418	
Résultat opérationnel (3)=(1)-(2) (excédent de charges)		36'399'358
Charges extraordinaires	8'581'288	
Revenus extraordinaires		50'335'519
Résultat extraordinaire (4) (excédent de revenus)	41'754'231	
Résultat total (5)=(4)-(3) (excédent de revenus)	5'354'873	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	140'761'133	
Total des recettes		43'940'331
Investissements nets (6)		96'820'803
<i>Compte de financement</i>		
Investissements nets	96'820'803	
Écart statistique inv. (art. 30 al. 3 LFinEC)		10'566'947
Amortissement du patrimoine administratif et amort. subventions d'investissement		102'242'657
Excédent de revenus du compte de résultats		5'354'873
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	5'297'235	
Solde des mouvements sur le capital propre	41'754'231	
Insuffisance de financement (7)		25'707'791

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

³Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Budget 2020

Amendements compte de résultats

+1'261'000	+86'000
------------	---------

Amendements acceptés par le GC le 3 décembre 2019

Intitulé amendement	Département / Centre de profit	Nature comptable 2 positions	Décision GC	Décision GC
			Variation charges	Variation revenus
			(+) augmentation (-) diminution	(+) augmentation (-) diminution
Adaptation de la part des communes à la LTVRB - passage de 2% à 3%	DDTE / SPCH	36	+450'000	
Cormoran	DDTE / SFFN	31	+150'000	
Augmentation assurance accident suite au marché public passé	DFS / SFIN	30	+366'000	
Lutte contre surendettement	DEAS / SASO	30	+50'000	
	DEAS / SASO	31	+33'333	
	DEAS / SASO	36	+56'667	
	DEAS / SASO	46		+56'000
Pro Senectute	DEAS / SASO	36	+75'000	
	DEAS / SASO	46		+30'000
Médiation culturelle	DJSC / SCNE	36	+20'000	
Lire et écrire	DEF / SPAJ	36	+30'000	
Culture inclusive	DJSC / SCNE	36	+30'000	

Frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2018) : 530'139'934

Objectif bénéfice 1% : 5'301'399

Compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'944'979
- Total des charges (sans imp. int.)	2'285'590'106
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	5'354'873

2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'944'979
- Subventions à redistribuer	177'469'549
= Revenus déterminants	2'113'475'430

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2020
Dépenses nettes totales portées au budget	96'820'803
- Dépenses nettes gérées hors frein (flux fin. nets positifs 10 ans : art. 30 al. 4 let. a)	12'000'000
- Autres dépenses nettes gérées hors frein (intérêt cantonal majeur : art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants	84'820'803
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants)	10'567'377
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'426

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4%	5%	2'113'475'430	84'539'017	105'673'771	70%
5%	6%	2'113'475'430	105'673'771	126'808'526	80%
6%	7%	2'113'475'430	126'808'526	147'943'280	90%
7%	non limité	2'113'475'430	147'943'280	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés (0,5% des revenus déterminants).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : 4.01%

Ils s'inscrivent dans la marge : 4%-5%

Ils correspondent à un objectif minimum de degré d'autof. de : 70%

3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Budget 2020
Amortissements du patrimoine administratif	79'783'538
+ Amortissements subventions d'investissement	22'459'119
- Prélèvement réserve amortissements	21'335'519
= Amortissements nets patrimoine administratif	80'907'138
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	5'354'873
= Autofinancement	86'262'011
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'426
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	116.17%